



BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DECISION DU PRESIDENT
DP 2020ST55

**Objet : Restructuration et réorganisation
d'ALTIPOLIS : demande de subvention DETR**

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), s'est dotée d'un outil au service du développement économique et de l'accueil des entreprises. Ce pôle entrepreneurial, Altipolis, offre des solutions d'hébergement et d'accompagnement des entreprises.

Aujourd'hui, cette structure accueille 2 entreprises en pépinière, 14 en hôtel, 4 en domiciliation et plus d'une quarantaine d'utilisateurs de « tiers lieux » depuis le début de l'année 2020.

La CCB souhaite valoriser et renforcer les actions et services proposés par Altipolis afin d'améliorer l'attractivité économique du territoire. Pour ce faire la CCB envisage de réaliser des travaux de restructuration et réorganisation, avec notamment la création de bureaux nomades et le déplacement de l'accueil au rez-de-chaussée.

Ceci exposé :

Vu l'arrêté préfectoral n°05.2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président concernant les affaires générales, et notamment en matière de « *demande de subventions et conventions y afférant concernant les opérations d'investissement* »,

Vu la volonté de renforcer et d'améliorer le rôle d'Altipolis, en tant qu'outil au service du développement économique pour le territoire communautaire,

Vu la nécessité pour ce faire, de réaliser des travaux pour modifier l'aménagement et l'agencement de certains bureaux,

Considérant que le montant estimé de ces travaux s'élève à 100 000 € HT,

Considérant le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

DÉPENSES en € HT		RECETTES	
Honoraires Architecturales	2 000 €	DETR 40%	40 000 €
Travaux de gros œuvre pour la construction des nouveaux espaces : Démolition - Construction - Aménagement	80 000 €	Autofinancement CCB 60% (hors TVA)	60 000 €
Travaux électrique - Téléphonie - Informatique	6 000 €		
Signalétique - Communication	2 000 €		
Mobilier de bureau / Accueil publique	5 000 €		
Nouvelles technologies informatiques	5 000 €		
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €

Considérant que l'opération est inscrite au budget 2020.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter les financements selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Trésorier Principal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 12 OCT. 2020

Le Président,

Arnaud MURGIA

Décision transmis en Préfecture le :
Date d'affichage :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déferé dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.